Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures arrêtées par les partenaires afin de ramener la sérénité et d'améliorer la cohabitation à Vallorbe

Le chef du Département de l'intérieur (DINT), le syndic de Vallorbe et le directeur de l'Office des migrations (ODM) ont arrêté une série de mesures destinées à améliorer la cohabitation entre la population vallorbière et les requérants d'asile du centre régional d'enregistrement et de procédure (CEP). Le nombre de résidents du CEP sera ainsi diminué de près de 20% et les activités qui leur sont proposées seront développées.

Sur l'initiative du Conseiller d'Etat Philippe Leuba, ce dernier, le Syndic Laurent Francfort et le Directeur de l'ODM Eduard Gnesa ont décidé - de manière coordonnée - d'un faisceau de mesures propres à ramener la sérénité et à améliorer la cohabitation entre population et requérants d'asile à Vallorbe.

L'Office fédéral des migrations s'est engagé, sous réserve de situations extraordinaires, à diminuer le nombre moyen mensuel de résidents dans son centre vaudois. La population passera ainsi dès le mois d'avril de 220 personnes actuellement à 180, soit une baisse d'environ 20%. La Municipalité recevra un décompte d'effectifs au début de chaque semaine et, en cas de dépassement, une explication lui sera fournie par l'ODM.

Les requérants qui fréquentent le centre d'enregistrement viennent de déposer une demande d'asile. Leur statut ne les autorise pas à travailler. Aussi, un effort sensible sera déployé pour les occuper de façon adéquate. La commune et le CEP, en collaboration avec la coordinatrice du canton en matière d'intégration et de prévention du racisme, entendent organiser à leur intention des travaux d'utilité publique (nettoyage des rives, entretien des chemins, aide ponctuelle aux sociétés locales) ainsi que des activités culturelles et récréatives (ouverture de sites touristiques et d'installations sportives). Une personne formée spécialement pour ce type d'accompagnement sera engagée, aux frais de l'ODM, afin de coordonner ces mesures.

Au sein même du centre, l'ODM améliorera l'encadrement des requérants en

engageant une personne supplémentaire et elle y développera certaines activités.

Un groupe de travail, réunissant des représentants de la commune, de l'ODM, de l'Association auprès des Requérants d'Asile de Vallorbe OEcuménique et Humanitaire (ARAVOH), des CFF et du DINT devrait se réunir prochainement pour trouver aux associations d'aide aux requérants des locaux plus vastes et mieux adaptés à leurs besoins. Enfin, il a été convenu que la commune de Vallorbe, l'ODM et le canton assureraient le suivi de ces mesures par l'intermédiaire d'une commission ad hoc.

Ces dispositions, pragmatiques et réalistes, apparaissent aux partenaires - Municipalité, Office fédéral des migrations et Canton - nécessaires et suffisantes en l'état pour favoriser cohabitation et compréhension mutuelle. Elles sont jugées préférables aux actions coercitives, contraires aux droits fondamentaux garantis par les Constitutions fédérale et cantonale, que d'aucuns avaient pourtant envisagées dans un premier temps.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mars 2008

DINT, Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, 021 316 40 01 Laurent Francfort, Syndic de Vallorbe, 021 843 91 35 Jonas Montani, service de communication et d'information ODM, 031 325 98 80